

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7315148901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://reussir-agri72.fr/annonces-legales/details/7315148901>

Cette annonce a été mise en ligne le **31 décembre 2022** sur **Agri 72 Web**
Pour le département : **72 - SARTHE**

SELARL LEXCAP
Cabinet d'Avocats
Maître Antoine PINÇON
4, rue du Quinconce – BP 60429 – 49104 ANGERS
CEDEX 02

LOCATION TRANSPORT TERRASSEMENT DE
L'OUEST
SAS au capital de 20 000 €
Siège social : ZA de la Pécardière
72450 MONTFORT-LE-GESNOIS

Suivant acte sous seing privé en date du 29/12/2022, il a
été constitué la société suivante :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : LOCATION TRANSPORT
TERRASSEMENT DE L'OUEST

SIGLE : L.T.T.O.

SIEGE : ZA de la Pécardière 72450 MONTFORT-LE-
GESNOIS

OBJET :

- Tous travaux de terrassement, voiries et réseaux divers (VRD), maçonnerie, aménagement extérieur, réfection de chaussée et gravillonnage, travaux publics et particuliers.
- Location de matériel, location d'engins avec ou sans chauffeur.
- Tous travaux ou services pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux activités ci-dessus.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 20 000 €

PRESIDENT : la société MEVA INVEST, SARL au capital
de 100 00 €, dont le siège social est situé ZA de la
Pécardière 72540 MONTFORT-LE-GESNOIS,
immatriculée au RCS LE MANS sous le n°510 801 566

AGREMENT : Lorsque la société ne comprend qu'un seul

associé, la transmission des actions est libre et sans agrément. En cas de pluralité d'associés, toutes les transmissions sont soumises à l'agrément du Président.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte. Il peut se faire représenter par un autre associé exclusivement. Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

